

POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

DESTINATION RENNES EST ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE RSE ET QUALITÉ QUI TRADUIT SON SOUHAIT DE CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES ACTIVITÉS.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche de certification selon les exigences de la norme dédiée ISO 20121 et Destination Rennes poursuit les objectifs RSE suivants :

- 1. PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE L'EXCELLENCE D'UN ACCUEIL RESPONSABLE AU SEIN DE LA DESTINATION**
- 2. MAITRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX, DIRECTS ET INDIRECTS, SUSCITÉS PAR LES ACTIVITÉS DE DESTINATION RENNES**
- 3. MOBILISER ET ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT RSE DE DESTINATION RENNES**
- 4. REVENDIQUER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE, TRANSPARENTE ET INNOVANTE.**

À cet effet, la politique d'achat responsable est un outil de la politique de développement durable et est un marqueur très important pour mobiliser et engager les salariés de l'entreprise, les fournisseurs et prestataires dans la poursuite de ces objectifs et être reconnue comme une entreprise responsable et durable.

1. OBJET DE LA POLITIQUE D'ACHAT

Destination Rennes définit comme achat responsable, tout achat intégrant, des spécifications et/ou des critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

À travers sa politique d'achat responsable, Destination Rennes entend ainsi :

- . Affirmer l'engagement responsable et durable de l'entreprise dans une logique d'amélioration continue ;**

- . Établir une relation privilégiée et constructive avec ses prestataires et fournisseurs visant à reconnaître, encourager et favoriser leur engagement en matière de développement durable ;
- . Disposer d'un cadre clair, explicite et transparent pour tout achat de bien, produit, service ou prestation ;
- . S'inscrire en cohérence avec le « Schéma des achats publics responsables » de Rennes Métropole.

2. CHAMPS D'APPLICATION

En tant que Société Publique Locale (SPL), Destination Rennes est soumise à la réglementation du Code des marchés publics.

À cet égard, elle se conforme aux règles de la commande publique, aux procédures et règles de publicité pour tout achat supérieur à 40 K€ HT. La SPL, veille à la mise en concurrence avec des règles qui varient en fonction du montant et/ou de la nature du marché. Depuis octobre 2019 toute la démarche de passation des marchés publics est effectuée de manière dématérialisée.

En dessous de cette limite de 40 K€ HT, la SPL est soumise à la règle des « 3 devis » pour les montants supérieurs à 10 K€ HT.

La SPL Destination Rennes peut réunir une commission des achats pour émettre un avis collectif sur certains marchés.

3. LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

a) **Respect des droits de l'homme et du citoyen dans les conditions de travail**

Destination Rennes, au travers de sa politique RSE met en place une politique sociale, vecteur d'inclusion, d'équité et de bienveillance. À cet effet, pour encourager l'emploi des personnes en difficultés, lutter contre toutes les discriminations et promouvoir l'égalité, des clauses sociales pourront être introduites dans les consultations de l'entreprise.

A minima, Destination Rennes demandera à ses partenaires et fournisseurs de respecter, toutes les dispositions légales concernant le droit du travail (salaires minimum, respect de la durée légale du travail...)

b) Protection de l'environnement

Pour limiter les impacts négatifs des achats sur la santé, les matériaux et produits verts écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire seront privilégiés.

Des conditions environnementales seront introduites dans nos consultations traduisant notre engagement en faveur de la réduction des consommations énergétiques et des déchets. Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage (notamment alimentaire), la réduction des déchets et sur les consommations énergétiques.

Enfin, la SPL s'intègre, dès qu'elle le peut, dans un groupement d'achat territorial dans le but de participer au développement d'une commande publique performante et durable. C'est ainsi que la SPL a rejoint, début 2019, le groupement d'achat territorial REGATE sur le petit matériel et les consommables.

c) Devoir de vigilance, d'inclusion, de transparence et d'intégrité

Dans le respect des règles de la commande publique, la SPL a pour obligation de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur et/ou prestataire lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

Destination Rennes réalise chaque année un rapport d'activité, rendu public. Il rend des comptes sur la gouvernance et l'organisation de la vie de la SPL, sur les enjeux d'attractivité et les réponses stratégiques, sur la promotion et la commercialisation (biens et services), sur la démarche qualité RSE et enfin sur la situation financière.

La transparence sur les activités de l'entreprise co-contractante et/ou soumissionnaire est également attendue de la part de Destination Rennes. Ainsi, au même titre que Destination Rennes, les fournisseurs et prestataires doivent tenir compte de la responsabilité qui leur incombe sur les sujets de la performance environnementale, l'inclusion sociale, l'intégrité, l'équité, etc.

d) Règle d'éthique commerciale

Destination Rennes est soucieuse de se doter de règles déontologiques pour l'exercice de ces différentes activités.

La politique d'achat pose ainsi les principes du « bien agir » vis-à-vis de ses clients et de ses prospects.

Dans ces relations contractuelles, la SPL Destination Rennes s'engage à transmettre à ses clients toute information relative au référencement de ses prestataires.

La SPL Destination Rennes veille à respecter les délais légaux de règlement des factures des prestataires et fournisseurs.

En termes de cadeaux et d'invitations, la règle qui prime est celle de la transparence. Chaque cadeau ou invitation reçu ou offert dans le cadre de relations d'affaires doit faire l'objet d'une déclaration à la hiérarchie et est soumis à autorisation/approbation.